

Le deuxième personnage impliqué, un deuxième espion secret, tel qu'indiqué et accusé par l'opposition, il s'agit d'un M. Cadieux. M. Cadieux, ce n'est pas un espion secret, monsieur le Président! M. Cadieux, c'est un étudiant qui pendant l'été s'est vu accordé un montant d'argent pour faire une recherche publique en guise d'emploi d'été. Il n'a pas agi à partir d'une cachette, dans un endroit secret, sournoisement, pour faire enquête secrètement, comme espion secret, sur la vie privée du chef de l'opposition! C'est un petit étudiant qui pendant l'été, comme travail, a fait une recherche sur une compagnie publique, l'Iron Ore entre autres, et sur la situation à Schefferville, puisque le chef de l'opposition s'en est servi. Il a fait cette recherche à partir de la bibliothèque de l'Université d'Ottawa.

Alors, ce sont les seuls faits que l'on a devant soi. C'est absolument ridicule, monsieur le Président, de voir le député de Yukon monter sur ses grands chevaux, nous sortir sa brique précoûtée en présence de réponses claires, précises et simples qui ont été fournies, et qui correspondent à la vérité, par le vice-premier ministre.

Je pense que dans les deux cas, que ce soit le cas de M. Crenna ou que ce soit celui de M. Cadieux, on n'a pas affaire à des espions secrets. Ce sont deux individus qui agissaient légitimement dans l'exécution de leurs fonctions légitimes, normales et qui faisaient une démarche publique, obtenaient des renseignements publics sur une compagnie publique, point! Il n'y a rien d'autre, monsieur le Président, dans tous les faits qui sont devant nous et qui nous portent à soupçonner que quelqu'un ait pu faire enquête sur la vie privée d'un député.

Monsieur le Président, on ne peut pas faire autrement dans le cas de la plainte qui est portée ici au nom du député de Central Nova que de se référer à un précédent. Et fait curieux, ce précédent est également une plainte qui avait été portée par le prédécesseur du chef de l'opposition, l'ancien député de Central Nova, M. MacKay.

[Traduction]

C'est sans doute une coïncidence que, deux fois de suite, nous soyons victimes de la même tactique conservatrice, une vaine tentative de faire perdre du temps à la Chambre. En 1977, l'ancien député de Central Nova avait soulevé la question de privilège. Il semblait décontenancé et on avait découvert par la suite que ses accusations étaient tout à fait erronées et que les faits les contredisaient.

En 1977, vous vous en souvenez certainement, monsieur le Président, la tactique des conservateurs avait consisté cette fois-là à soutenir que les députés faisaient l'objet d'une certaine surveillance, car on ouvrait apparemment leur courrier, écoutait leurs conversations téléphoniques, et avait même installé des micros dans leurs bureaux respectifs. Ils n'ont cité que deux cas dits «fondés». Pour l'affaire de la surveillance du courrier, l'objet de la plainte était une carte postale de forme étrange et non affranchie, comme on l'a appris par la suite, en fait, une fiche informatique plastifiée que le chef du bureau de poste avait remis à la GRC après avoir pris connaissance de son message. Pour l'affaire de l'écoute électronique, M. MacKay, l'ancien député de Central Nova, le prédécesseur du chef de l'opposition, et aujourd'hui son principal conseiller, avait à l'époque engagé un détective de Toronto pour passer son bureau au peigne fin. Ce détective avait prétendu avoir découvert un dispositif d'écoute dans le bureau du député et, par

Privilège—M. Nielsen

suite de la plainte de M. MacKay, le Président avait fait venir la police. Celle-ci avait alors découvert que le dispositif en question était factice et qu'il avait été mis en place par le détective lui-même. Ce dernier a été poursuivi en justice inculpé, en plus de l'amende qu'on lui a infligée, on lui a retiré son permis.

Voilà quelle la nature de l'affaire antérieure dont le conseiller du chef de l'opposition, l'ancien député de Central Nova, a saisi la Chambre.

Aujourd'hui, nous avons à régler la plainte concernant le nouveau député de Central Nova, laquelle me paraît presque ridicule. Nous avons été témoins aujourd'hui d'une tactique par le biais de laquelle on cherche à créer une crise à la Chambre des communes. Je me demande bien pourquoi. Les conservateurs ne sont peut-être pas contents de se rappeler leur défaite d'il y a quatre ans et dont on célèbre l'anniversaire aujourd'hui. Mais chose certaine, leur vaine tentative a été parfaitement sapée par les réponses à la fois simples et brillantes que le vice-premier ministre (M. MacEachen) a fournies à toutes leurs questions.

Dans toute cette affaire, il ne se trouve aucun élément qui nous permette de croire qu'on aurait pu faire enquête sur la vie privée d'un député ou d'un autre. Bien au contraire, les faits sont des plus clairs et des plus simples. Un employé d'un bureau politique faisait son travail en cherchant des documents publics provenant d'un bureau public, d'une commission publique, qui traitaient avec une société publique, la Iron Ore Company of Canada. Cet étudiant allait pendant l'été à la bibliothèque de l'Université d'Ottawa pour découvrir ce qui s'était passé à Schefferville et pour obtenir des renseignements sur la société Iron Ore.

Tout cela est du domaine public. Il s'agissait de ramasser des coupures de journaux et d'obtenir des renseignements sur une société publique. Je ne vois rien là, monsieur le Président, qui puisse vous permettre de soupçonner qu'il aurait pu y avoir une enquête privée sur la vie privée d'un député de cette Chambre. A mon avis, en donnant des réponses très directes reposant sur des faits très simples, le vice-premier ministre a montré le peu de cas qu'il convient de faire de cette insinuation. Cette tentative ne devrait pas être encouragée. Je pense que vous devriez rejeter cette prétendue question de privilège, car elle est futile.

En terminant, monsieur le Président, je voudrais vous renvoyer au commentaire 19 de la cinquième édition de Beauchesne qui explique très clairement que, quand des députés ne s'entendent pas sur des faits, cela ne peut donner lieu à une question de privilège. Nous sommes aujourd'hui en présence de députés de l'opposition qui prétendent connaître des faits et qui vous ont affirmé, monsieur le Président, que des agents secrets avaient enquêté sur la vie privée du chef de l'opposition ou d'un autre député. Ce n'est pas le cas et cela a été fermement démenti par le vice-premier ministre.

En outre, quand le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) lui a posé une question intelligente, le vice-premier ministre a répondu d'une manière très directe, sans aucune ambiguïté. Il a répondu non quand on lui a demandé s'il y avait actuellement une enquête en cours sur un député de la Chambre. Je pense que nous devrions croire le vice-premier